FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit: Mélange concentré de matières premières aromatiques (parfum)
Nom: CINNAMON LATTE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Usage industriel uniquement. Ne convient pas à un usage personnel sous cette forme ou concentration.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Escentscia Limited
Address: 6 Pioneer Park, Clough Road, Hull. HU6 7HW UK.
e-mail: msds@escentscia.uk website: www.escentscia.uk
Téléphone: +44 (0)1482 332766

BelCandle
Rue de la Jonction, 53
6880 Bertrix
contact@belcandle.be 00 32 61 31 51 53

1.4. Numéros d'urgence

Numéro de téléphone des urgences:
Belgique : +32 070 245 245 ; France : +33 (0)1 45 42 59 59 ; Luxembourg : +32 (0) 70 245 245

SECTION 2: Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification suivant règlementation (EC) No 1272/2008



GHS08

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.



GHS07

H317	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon règlement (EC) No 1272/2008 Produit classé et étiqueté suivant la règlementation EC 1272/2008 (CLP)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement (CLP) : DANGER

Contient:
benzyl alcohol
piperonal
Cinnamyl alcohol
cinnamaldehyde
Methylcyclopentenolone
Cinnamonitrile (isomer unspecified)
Diacetyl

Mentions de danger
H319 Provoque une grave irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuez à rincer.
P405 – Garder sous clé
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autre danger
Resultats des évualuations PBT et vPvb
PTB : Non applicable
vPvb : Non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges
Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

Ingrédients dangereux

NOM	N°CAS – EC - INDEX	%	CLASSIFICATION
benzyl alcohol ATE: LD50 oral: 1200 mg/kg	CAS: 100-51-6 CE: 202-859-9 Index: 603-057-00-5	2.5-10	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317
Cinnamyl alcohol	CAS: 104-54-1 CE: 203-212-3	2.5-10	Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317
piperonal	CAS: 120-57-0 CE: 204-409-7	3-10	Repr. 2, H361fd; Skin Sens. 1, H317
Ethyl maltol	CAS: 4940-11-8 CE: 225-582-5	2.5	Acute Tox. 4, H302
Methylcyclopentenolone	CAS: 80-71-7 CE: 201-303-2	1-2.5	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317
vanillin	CAS: 121-33-5 CE: 204-465-2	2.5	Eye Irrit. 2, H319
Cinnamonitrile (isomer non spécifié)	CAS: 4360-47-8 CE: 224-441-5	1-2.5	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317
cinnamaldehyde	CAS: 104-55-2 CE: 203-213-9 Index: 606-155-00-6	0.1-1	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0.01 %
Diacetyl	CAS: 431-03-8 CE: 207-069-8	0.1-1	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1,H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

Règlementation (EC) No 648/2004 sur les détergents / Étiquetage du contenu
Parfums (benzyl alcohol, CINNAMYL ALCOHOL, VANILLIN, CINNAMAL, BENZALDEHYDE)
Information complémentaire: Pour le texte intégral des phrases H incluses dans le tableau ci-dessus : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

4.1. Description des premiers secours

Information générale:

Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. Amener les personnes concernées à l'air frais.

Après inhalation:

Donnez de l'air frais et, pour être sûr, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact cutané:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Après contact oculaire: Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin

Après ingestion:

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Une personne qui vomit alors qu'elle est allongée sur le dos doit être tournée sur le côté. Demandez immédiatement un avis médical**.**

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseil pour les pompiers

Equipment de protection: Pas d'équipement spécifique

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Portez des vêtements de protection

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informer les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un système d'égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure).
Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.
Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sécuritaire.
Section 8 pour obtenir des information sur l'équipement individuel. Section 13 pour les informations concernant l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Gardez les récipients bien fermés. Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés.
Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.
Empêcher la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais.
Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Conserver à l'écart des denrées alimentaires
Informations complémentaires sur les conditions de stockage:
Gardez le récipient bien fermé.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune autre information importante disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites à surveiller par poste de travail :
CAS: 431-03-8 Diacetyl
WEL Short-term value: 0.36 mg/m³, 0.1 ppm
Long-term value: 0.07 mg/m³, 0.02 ppm
Information complémentaire: Les listes en vigueur au moment de l'élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune autre donnée ; voir la section 7
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Évitez tout contact avec les yeux.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

Protection respiratoire:

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.
En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.
Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Matériau des gants

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de passage exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection yeux/visage



Lunettes hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique	Liquide
Couleur	Jaune pâle à jaune
Odeur	Épicé
Seuil d'odeur	Indéterminé
Point de fusion/Point de congélation:	Indéterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	205.4 °C (CAS: 100-51-6 benzyl alcohol)
Inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité inférieure et supérieure	
Inférieures:	2.6 Vol %
Supérieures :	12.6 Vol %
Point éclair:	70–100 °C (CAS: 100-51-6 benzyl alcohol)
Température d'auto-inflammation :	332 °C (CAS: 25265-71-8 DIPROPYLENE GLYCOL)
Température de décomposition:	Indéterminé
pH	Insoluble (dans l'eau)
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Indéterminé
Dynamique:	Indéterminé
Solubilité	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Eau :	Insoluble (10%)
Alcools :	Miscible en partie
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Indéterminé
Pression de la vapeur	0 hPa (CAS: 25265-71-8 DIPROPYLENE GLYCOL)
Densité et/ou densité relative	
Densité :	Indéterminé
Densité relative	Indéterminé
Densité de la vapeur	Indéterminé

Autres Informations :

Apparence :	
Forme :	Huileux
Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Température d'allumage:	Le produit ne s'auto allume pas
Propriétés d'explosion:	Le produit ne présente pas de danger d'explosion.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	6 %
VOC (EC)	6.00 %
VOCV (CH)	6.10 %
Teneur en solide:	12.8 %
Indice de réfraction	1.445-1.485
Changement d'état	
Taux d'évaporation	Indéterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Explosives	Néant
Gaz inflammables	Néant
Aerosols	Néant
Gaz oxydants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Solides inflammables	Néant
Substances et mélanges autoréactifs	Néant
Liquides pyrophoriques	Néant
Solides pyrophoriques	Néant
Substances et mélanges auto-chauffants	Néant
et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau	
Liquides oxydants	Néant
Solides oxydants	Néant
Peroxides organiques	Néant
Corrosion aux métaux	Néant
Explosifs désensibilisés	Néant

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'information complémentaire disponible

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Pas d'information complémentaire disponible
10.5 Matériaux incompatibles Pas d'information complémentaire disponible
10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun produits de décomposition connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Information sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (EC) No 1272/2008
Toxicité aigüe Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification:
ATE (Acute Toxicity Estimates)
Oral LD50 4201 mg/kg
Dermal LD50 110000 mg/kg
Inhalative LC50/4 h 149 mg/l
CAS: 100-51-6 benzyl alcohol
Oral LD50 1200 mg/kg
1230 mg/kg
Dermal LD50 2000 mg/kg
CAS: 104-54-1 Cinnamyl alcohol
Oral LD50 2000 mg/kg
Dermal LD50 >5000 mg/kg
CAS: 120-57-0 piperonal
Oral LD50 2700 mg/kg
CAS: 121-33-5 vanillin
Oral LD50 1580 mg/kg
CAS: 104-55-2 cinnamaldehyde
Oral LD50 2220 mg/kg
CAS: 431-03-8 Diacetyl
Oral LD50 1580 mg/kg
Effet irritant primaire :
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbatrices endocriniennes :
Aucun des ingrédients n'est indiqué.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: Aucune information complémentaire disponible
12.2 Persistence and dégradabilité Aucune information complémentaire disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune information complémentaire disponible
12.4 Mobilité dans les sols Aucune information complémentaire disponible
12.5 Resultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes Pour plus d'informations sur les propriétés perturbateurs endocriniens, voir la section 11.

12.7 Autres effets négatifs
Remarque :
Toxique pour les poissons
Notes générales:
Classe de pollution des eaux 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau.
Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou les égouts.
Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même de petites quantités, dans le sol.
Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.
Très toxique pour les organismes aquatiques
Toxique pour les organismes aquatiques

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchêts
Recommandation Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.
Emballage:
Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 UN number or ID number	non réglementé
ADR, IMDG, IATA	
14.2 UN Nom d'expédition	
ADR	non réglementé
IMDG	non réglementé
IATA	non réglementé
14.3 Classes de dangers pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
non réglementé	
Classe	Néant
Etiquetage	Néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine pollutant:	Néant
Marquage spécial (ADR):	Néant
Marquage spécial (IATA):	Néant
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs	Néant
N° identification danger (Kemler code):	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

EMS N°:	Non applicable
Catégorie d'arrimage	
14.7 Transport maritime en vrac selon IMO	Non applicable
Transport/Information complémentaire:	
ADR	
Limites de quantités (LQ)	
Quantités exemptées (EQ)	
Catégorie de transport	
Code restriction tunnel	
IMDG	
Limites de quantités (LQ)	
Quantités exemptées (EQ)	
UN "Model Regulation":	

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Lois sur les poisons
Précurseurs d'explosifs réglementés
Aucun des ingrédients n'est répertorié
Poisons règlementés
Aucun des ingrédients n'est répertorié
Précurseurs d'explosifs à déclaration obligatoire
Aucun ingrédient n'est répertorié
Poisons à déclaration obligatoire
Aucun des ingrédients n'est répertorié
Substances chimiques existantes
CAS: 25265-71-8 DIPROPYLENE GLYCOL: 2-413
CAS: 100-51-6 benzyl alcohol: 3-1011
CAS: 104-54-1 Cinnamyl alcohol: 3-1039
CAS: 120-57-0 piperonal: 5-514
CAS: 4940-11-8 Ethyl maltol: 5-678
CAS: 80-71-7 Methylcyclopentenolone: 3-2399
CAS: 121-33-5 vanillin: 3-1200
CAS: 4360-47-8 Cinnamonitrile (isomer unspecified): 3-1814
CAS: 104-55-2 cinnamaldehyde: 3-1148
CAS: 121-32-4 Ethyl vanillin: 3-1201
CAS: 150-78-7 p-Dimethoxybenzene: 3-582
CAS: 100-52-7 benzaldehyde: 3-1142
CAS: 110-27-0 isopropyl myristate: 2-798
CAS: 1124-11-4 2,3,5,6-tetramethylpyrazine: 5-951
CAS: 104-50-7 gamma-Octalactone: 9-137
CAS: 20665-85-4 Vanillin isobutyrate
CAS: 140-11-4 benzyl acetate: 3-1020, 3-1045
CAS: 431-03-8 Diacetyl: 2-563
CAS: 2082-79-3 n-octadecyl 3-(4'-hydroxy-3',5'-di-t-butylphenyl) propionate: 3-1737
CAS: 103-54-8 cinnamyl acetate: 3-1043

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

CAS: 120-51-4 Benzyl benzoate: 3-1389
CAS: 98-02-2 Furfuryl mercaptan: 5-50
CAS: 590-86-3 3-Methylbutyraldehyde: 2-494
CAS: 54300-08-2 2-Acetyl-3,5(6)-Dimethylpyrazine
CAS: 78-84-2 isobutyraldehyde: 2-494
CAS: 103-26-4 methyl cinnamate: 3-1750
CAS: 123-32-0 2,5-dimethylpyrazine: 5-950
CAS: 4411-89-6 2-Phenyl-2-butenal
CAS: 621-82-9 cinnamic acid: 3-1719
CAS: 60-12-8 Phenethyl alcohol: 3-1032

Directive 2012/18/EU
Substances dangereuses désignées - ANNEX I Aucun ingrédient répertorié
Catégorie Seveso E1 Dangereux pour l'environnement aquatique
Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 200 t
Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation n'a été réalisée

SECTION 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif pat inhalation
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire à l'enfant à naître.
H373	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Department issuing SDS: Technical Department
Contact:
Technical Department msds@escentscia.uk

Abréviations et acronymes :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonized System
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of notified Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV	Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50	Lethal concentration, 50 percent
LD50	Lethal dose, 50 percent
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative
ATE	Acute toxicity estimate values

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable – Catégorie 2
Acute Tox. ; 3	Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin sens 1B	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 2